



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ARILS

2 février 2008 – Lausanne

1^{ère} partie :

1. Accueil

Philippe accueille les membres.

Personnes excusées : Marlyse, Pascal, Valérie, Erika, Mylène, Anne, Micaël, Josiane, Marie-Claude, Francis, Anita. Chacun peut lire le mail qu'Anita a envoyé à tous les membres.

2. Ordre du jour

Accepté. Sylvie fera une petite annonce dans les divers.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 février 2007

Pas de remarques, voté à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

4. Rapport du président

Annexe 1

5. Rapport de la trésorière

Les comptes n'ont été envoyés que jeudi par mail : Angélique s'excuse du retard. Nathalie ne les a pas reçus.

Rapport : annexe 2

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Martin n'est pas là ; Lorette n'a pas le rapport sous les yeux, mais ce rapport dit que les comptes ont été vérifiés et, suite à un petit remaniement, la comptabilité est en ordre.

7. Approbation des comptes

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge du comité

Votation à l'unanimité.

9. Election du comité et du président

Mélanie, Christel, Philippe, Angélique et Catherine T. démissionnent. Isabelle A, Isabelle S, Anita et Séverine restent au comité.



A la question « qui se présente à la présidence ? » : silence. Claire propose de constituer le comité puis de voir qui prend cette charge.

D'après les personnes qui restent au comité, 5 à 6 personnes peuvent fonctionner. Martin est d'accord d'entrer au comité mais sans aucune façon de reprendre la présidence. Anne-Claude se présente aussi mais de toute façon pas en tant que présidente. Martin propose que le nombre de personnes soit impair. Il semble qu'il n'a pas fallu souvent départager les votes et que rien n'est spécifié dans les statuts, donc 6 pourrait être un nombre acceptable. Il faut une personne de contact pour l'extérieur qui a le titre de président, cependant on sait que la BGD a fonctionné sans président tout en ayant juste une personne de contact.

Votation à l'unanimité pour le nouveau comité : un grand remerciement ainsi que des encouragements pour la suite sont adressés à Anne-Claude et à Martin .

Buts du comité explicités par Philippe :

Pour rappel, un peu de théorie : le comité est l'exécutif de l'Association. Il fait vivre l'association en concrétisant ce qui a été décidé en AG, en prenant des initiatives pour que le but de l'association soit réalisé, entretient les contacts avec l'extérieur et à l'interne. Plus concrètement, faire partie du comité, cela signifie une réunion toutes les 6 semaines (voire par mois suivant les situations, c'est vrai...). Cela permet de voir des collègues régulièrement, d'être au courant de tout ce qui se passe au sein de l'association voire dans le monde de l'interprétation grâce aux contacts extérieurs.

Il est vrai que, ces derniers temps, ce sont surtout les aspects négatifs de l'associatif qui ont été mis en avant. Il est vrai que participer au comité peut prendre un temps certain suivant les événements. Cependant, nous espérons que cette période de changement, la relation de dialogue qui a été instaurée avec Procom ainsi que la réflexion menée autour des tâches Arils permettra au comité de mieux clarifier les rôles de chacun et de mieux répartir les charges et par là même de vivre son mandat avec le plus de sérénité possible.

10. Election des vérificateurs des comptes

Martin était vérificateur de comptes, il ne peut plus assumer cette charge. Laurence reprend la charge : votation à l'unanimité. Remerciements à Lorette et Laurence.

Isabelle S. remercie les personnes qui partent du comité par un petit présent.

Prochaines dates :

AO : 1^{er} novembre 2008 9h à Lausanne

AG : 7 mars 9h à Lausanne

Angélique ne retrouve pas l'adresse de Catherine Maggli en tant que membre passive. Comme elle ne paie plus ses cotisations, elle n'est plus membre passive.

11. Discussion concernant le thème « Procom » au sein de l'ARILS

Peut-on parler encore de Procom puisque cela n'intéresse plus nos collègues indépendantes ? Les rencontres ne peuvent plus s'appeler ARILS-Procom puisque nos



collègues indépendantes ne sont plus concernées. Catherine D. trouverait utile d'être au courant de ce qui se passe, même si elle n'est pas employée de Procom mais quand même membre ARILS, dans l'idée aussi de collaboration entre interprètes Procom et indépendantes (idée de transparence et de communication). Il y a les informations mais également aussi les décisions et là c'est plus délicat d'en discuter ensemble. Nathalie est inquiète de savoir si on devra traiter ces points lors d'une autre assemblée. Par souci de transparence, il est bon que tout le monde soit informé et donc il faut continuer ces discussions dans le cadre de l'ARILS. On ne voudrait pas qu'on nous divise pour mieux régner.

Anne-Claude pense qu'il faudra à un moment donné qu'on traite de nos spécificités séparément. Les Assemblées peuvent se faire en commun (1^{ère} partie) avec des points informatifs (y compris pour les interprètes indépendantes). A un moment donné, l'assemblée se sépare pour que chacun traite ses points dans des salles différentes.

Lorette trouve que le passage d'informations est difficile et injuste : on a toujours les informations à la dernière minute si on est pas au comité ou si on n'a pas de contact entre nous. Il est vrai, selon Isabelle S, qu'il y a un manque d'informations de la part du comité : il faudrait qu'une personne prenne ce rôle de diffuser l'info. Philippe fera des petits comptes-rendus qui seront envoyés aux membres.

Claire pense aussi que c'est préférable de se mettre ensemble pour des choses communes (on fait le même métier) et se séparer pour nos choses plus spécifiques (bonne idée d'Anne-Claude).

12. Association d'interprètes indépendantes

L'association a été créée non pas dans le but de créer un autre service mais de regrouper les 3 membres pour faciliter les démarches administratives. L'adresse du site a été envoyée, avec un mail commun, pour que les clients puissent faire leur demande. Sur le site, il existe une petite marche à suivre, le formulaire de demande (institution, mandat AI) et une liste de prix avec les conditions d'annulation. Une information en LSF sera intégrée pour une plus grande clarté. A plusieurs reprises, les interprètes indépendantes ont été confrontées au problème suivant : dans les offices AI la demande du client pour une interprète indépendante est refusée s'il y a une interprète de Procom. Certains clients auraient voulu donner tout le mandat AI à une interprète indépendante, mais l'AI a également refusé. Anne-Claude a fait les démarches pour négocier une convention tarifaire. Elle a donc demandé à l'OFAS de se positionner -> L'OFAS a pris position (courrier de janvier 2008) en faveur des interprètes indépendantes puisqu'elles sont diplômées (comme les interprètes de Procom), elles n'ont donc pas besoin de convention tarifaire pour autant qu'elles aient les qualifications requises et facturent des tarifs équivalents. L'affaire paraîtra dans le journal « Fais-moi signe ». Un article démontrera bien clairement les tenants et aboutissants (interview d'Anne-Claude par G. Nicod).

Dans une situation de pénurie, c'est inacceptable : les clients doivent attendre la décision de Procom et s'il n'y a personne, ils contactent les interprètes indépendantes ; à la dernière minute ces dernières ne peuvent pas s'organiser pour prendre la mission. S. Faustinelli a convoqué Anne-Claude le 5 mars pour venir s'expliquer au comité romand sur ce « deuxième service d'interprètes ». Le président de l'ARILS est aussi convoqué. Anne-Claude et Mylène iront donner des explications.



De plus l'entier des articles 74 va à Procom et les 3 interprètes indépendantes ont aussi droit à une partie de cette enveloppe budgétaire. Ce point sera évoqué lors de la réunion du 5 mars

Claire pense que c'est le mot « association » qui pose problème aux sourds, elle en convient : c'est bien dans un but administratif qu'elle a été créée. Peut-être faudrait-il clarifier le fait que c'est juste un groupe d'interprètes indépendantes.

(pause)

13. Formation continue

Médiation : comment se positionner pour des mandats de longue durée. Catherine T a demandé à Procom de rembourser les frais de la médiation. F. Studer a fait un petit retour à l'employeur, mais est restée sur des généralités. Elle peut faire part au patron de points que les participants ont envie de lui redonner par exemple : selon le thème (ardu) ou certains mandats, on est libre d'accepter (période d'essai puis décision de continuer seul ou d'être à 2) et on ne doit pas dire oui à tout, on peut renégocier ; il faut avoir cela en tête. Cela sera retransmis à Procom. Claire : c'est surtout pour des formations que le problème se pose et il faut donc essayer une période et annoncer cette période d'essai aussi bien au patron qu'aux intervenants (client, prof). Lorette : est-ce que les médiations auront toujours lieu le mardi ? Les dates et les horaires restent un problème épineux. Bonne démarche mais il faudrait fixer des dates et savoir qui aurait envie d'y participer.

Claire : cette médiation était nécessaire pour lever des malentendus. Ce qui manque : des moments d'échange sur notre travail. Mais ce n'est pas pour tout le monde pareil : les intérêts varient en fonction des personnes. On n'est pas obligé non plus que tout le monde participe à tout.

Isabelle A : la médiation est importante dans des moments de tensions, de malentendus : c'est une personne « ressource » à garder au besoin (selon les situations). Libre à chacun d'y participer !

Florence B n'y a pas participé mais a eu un retour assez détaillé (le sujet a été traité et elle est rassurée).

Lorette : il lui manque le contenu et les détails des diverses médiations.

Philippe y voit un avantage : la médiatrice peut gérer le groupe tandis que si les interprètes organisent eux-mêmes c'est plus compliqué de participer et en même temps de gérer le groupe. Isabelle S aurait plus besoin de rencontres pour échanger et pas forcément d'une médiation.

Angélique propose de lister les personnes intéressées par un échange, mais il faudrait qu'un thème se profile avant de créer un groupe-échange. Chacun peut proposer une date et un thème et proposer de se voir à tel endroit.

Apéro-signes : Florence T propose de mandater des sourds et de les rémunérer pour le travail fourni.

Claire : proposition de Procom « Feed-back », est-ce que cela vous intéresse ? Philippe rappelle le concept.

14. Cominter

Il faudrait 2 interprètes Procom dans la Cominter qui représentent aussi le patron, qui est lui-même présent. Nathalie pense qu'on représente l'ARILS et pas Procom.



Ce n'est pas une commission paritaire et il faudrait aussi des interprètes indépendantes. Claire pense que 2 interprètes Procom représentent bien l'ARIIS, le problème réside plus dans le fait de séparer les problèmes : détails techniques (habits, ...) et relations avec Procom. Il faudrait séparer les choses.

Anne-Claude rappelle les faits : Procom a dit clairement qu'il ne resterait pas en présence d'Anne-Claude, d'un service concurrent. Anne-Claude a déclaré qu'elle se sentait aussi la représentante des interprètes indépendantes. On a alors imaginé un moment commun et des séances séparées. Les sourds n'ont pas été d'accord. Pour éviter cette scission, la majorité a préféré travailler avec 2 représentants des interprètes de Procom. La Cominter pourrait par exemple traiter de la pénurie des interprètes et que faire des indépendantes qui n'ont pas de budget pour l'art 74 ? Ce ne sera pas simple pour les interprètes Procom. Pascal se porte volontaire pour assister Sylvie à la Cominter. On ressent le poids de Procom comme patron et le climat a changé d'autant plus que la FSS soutient Procom. Stéphane veut avancer, préserver la qualité. Claire : impression que les sourds ne veulent pas allonger les réunions et ont plus de problème avec le service qu'avec les interprètes. Sylvie : il a été question que lors du point qui porte sur les plaintes, Anne-Claude se retire.

Lorette ne comprend pas que des interprètes viennent de loin (des interprètes de France seraient engagées par Procom) et que des interprètes indépendantes n'aient pas de travail. C'est choquant. Sylvie : à la prochaine réunion, ce sera un thème de discussion.

Précision de Philippe : Procom a posé le problème dans les réunions Procom-Arils. La procédure d'équivalence a été mentionnée. Il a été question des interprètes indépendantes qui ne peuvent travailler mais Procom ne veut pas en entendre parler. La situation est floue : on nous avait annoncé 2 dames, puis on nous a parlé d'un interprète. Procom va organiser des stages, une mini-formation. Pour l'instant 1 personne va venir en février, Mme Bègue, qui va faire sa demande d'équivalence. On ne sait pas non plus combien de missions ne sont pas attribuées, mais il manque vraiment d'interprètes. Françoise : pour prendre un peu de distance, comment cela se passe-t-il chez des médecins ? Si je me place du point de vue du patron, je chercherais à savoir comment engager du personnel. Attention à notre attitude à ne pas toujours noircir Procom : tout n'est pas blanc, mais pas tout noir non plus. Et les sourds ont une attitude carrée car ils n'ont pas toujours le temps ni l'énergie pour bien comprendre ce qui se passe dans nos groupes.

Nathalie : Procom n'est pas un patron neutre. A l'OFAS il ne va pas admettre que les missions non honorées auraient pu être attribuées à des interprètes indépendantes. Auprès de la FSS qui attribue l'enveloppe 74, on peut faire pression afin qu'il laisse une partie aux interprètes indépendantes.

En ce qui concerne la procédure d'équivalence, Lorette et Micaël l'ont déjà passée, mais il faut avouer que cette procédure est longue (période d'adaptation, bain de langue), elle ne se règle pas en une semaine.

Philippe : étant donné que la personne viendra de France pour une semaine, la procédure sera courte (une longue semaine). Ça prend du temps et, en une semaine, c'est impossible de se familiariser avec l'alphabet, le vocabulaire. La procédure d'équivalence est là pour aider le nouvel interprète : actuellement Anne-Claude pense que Procom est dans une idée de démarchage et pas dans l'idée de la procédure d'équivalence telle qu'elle a été conçue. L'ARILS a son mot à dire.

Ce n'est pas une simple formalité, selon Claire, il faut que les interprètes ne signent pas les feuilles de stage. Il faut aussi spécifier à Procom que la procédure d'équivalence n'est pas un alibi. La question du temps est primordiale.



Philippe va prendre contact par mail avec Procom, concernant cette procédure pour les interprètes français. Il est indispensable de rencontrer les sourds avec la procédure.

Comme Pascal s'est proposé d'accompagner Sylvie à la Cominter, l'Assemblée vote : accepté à la majorité avec 2 abstentions. Sylvie se charge d'informer Pascal.

15. EFSLI

12-13-14 septembre 2008 aux Pays-Bas (Voorschoten) : prochaine rencontre EFSLI dont le thème est « Présence d'une 3^{ème} langue en situation d'interprétation ». A partir de cette année, tout sera traduit en français. L'ARILS participera aux frais de déplacement (1 ou 2 interprètes pourront s'y rendre et recevront 1000 francs du SSP à partager). Catherine D. faisait un superbe travail de retour (long rapport). La personne qui se présenterait pour représenter l'ARILS à l'EFSLI ne serait pas obligée de faire un tel rapport mais pourrait donner un feed-back lors d'une Assemblée. Il n'y a pas de délai d'inscription mais plus on s'inscrit tôt moins c'est cher. Actuellement, personne ne se propose. Il faudra relancer aussi les membres absents par un mail en leur donnant ces dernières informations. Anne-Claude, qui reçoit encore des mails concernant l'EFSLI, fera suivre à la personne éventuelle qui reprendra le flambeau.

16. Enquête santé

Annexe 3 : rapport de Séverine.

Remerciement à Séverine pour son travail.

17. Académie LSF

Lecture du mail d'Anita par Philippe : Anita attend une position de l'ARILS (cf document sur le blog). Anne-Claude refait l'historique de cette volonté de monter une académie de la LSF. Rapidement le secteur LSF semblait faire main mise sur le projet en écartant les différentes associations partenaires (Pisourd, Dico LSF, ...). La volonté d'Anita, d'Anne-Claude et de Pisourd est que la FSS chapeaute le projet mais uniquement sur des questions administratives. Une rencontre est prévue le 18 février pour prendre une décision sur le projet retenu, sur le fonctionnement de cette académie. Faudra-t-il se battre pour l'indépendance ou accepter une mise sous tutelle de GS-média ? Chantal Shelton est, pour sa part, une fervente opposante à SignEcriture.

L'Assemblée est d'avis qu'il faut soutenir les vœux d'Anita, soit de viser une indépendance et de continuer dans la voie qu'elle expose. Si Anita n'arrive pas à s'arranger pour se rendre à cette séance, qui pourrait la remplacer ? Si Anne-Claude y va seule, elle peut représenter Anita et prendre sa voix. Lors de la réunion des collaborateurs, Isa a mentionné l'Académie LSF pensant que celle-ci était déjà en place.

18. Divers

Isabelle Delétroz aurait repris du service en Valais, Anne-Claude lui a conseillé de prendre contact avec Philippe pour se remettre dans le coup et approcher les facettes actuelles du métier. Elle a reçu les conditions de Procom, revues à la baisse



comme cela avait été proposé à la dernière volée. Martin est choqué de constater que cette nouvelle personne reprenne le travail sans que l'ARILS en soit informée. Nathalie pense que même si son diplôme est reconnu, elle n'a pas travaillé pendant de nombreuses années : elle doit faire une procédure d'équivalence. Il n'est pas obligatoire d'être membre ARILS pour être engagé par Procom, par contre le diplôme doit être reconnu. Le comité va traiter ce problème.

SignEcriture : une nouvelle association est née. Le 19 avril 2008 son Assemblée aura lieu à La Sarraz. On trouve désormais toutes les informations sur le site www.SignEcriture.org

Le prochain week-end aura lieu aux Paccots les 15 et 16 novembre 2008 (même chalet) et le nombre d'inscriptions n'est pas limité. D'ailleurs, Anne-Claude se met volontiers à disposition de personnes qui auraient envie d'un cours ou d'une remise à niveau.

Salutations de Francis Jeggli, qui en profite pour lancer un petit coup de pub pour son livre.

Pour le PV
Catherine Tena
Isabelle Ansermet



Annexe 1 : Rapport du président

Cette année le comité s'est réuni 9 fois pendant l'année 2007 et 2 fois au début de 2008..

En février 2007, trois personnes ont rejoint le comité afin d'assurer la relève.

Comme évoqué à l'AO, le comité s'est attelé aux tâches suivantes :

- Organisation du repas du mois de juin
- Relations avec Procom
- Organisation des médiations
- Réflexion autour des tâches de l'Arils
- Organisation des apéros-signes
- Soutien aux interprètes indépendantes
- Lien avec le SSP
- Lien avec la FSS, l'ASRLS, la BGD, l'EFSLI

Le fil rouge de cette année aura été l'élaboration de la liste des tâches dévolues à l'Arils. Cette liste a l'avantage de permettre une vue d'ensemble de toutes les tâches dont l'Arils doit s'occuper. Son élaboration aura également permis de retrouver les aspects positifs et motivants de l'association qui sont passés aux oubliettes ces derniers temps.

L'Arils a passablement changé depuis le passage à Procom et depuis le rattachement au SSP. De plus, l'augmentation du nombre d'interprètes indépendantes ainsi que la création de leur association va continuer à changer le visage de l'association.

L'Arils se trouve donc à un carrefour. J'espère que l'élaboration de cette liste aidera le nouveau comité à mener à bien sa tâche.

C'est pour moi ma dernière assemblée en tant que président. Il ne me reste qu'à espérer que l'Arils trouvera son chemin dans ce nouveau contexte et à lui souhaiter bon vent ainsi qu'aux collègues qui reprendront le flambeau.

Philippe Wieland



Annexe 2 : Rapport de la trésorerie

L'année 2007 s'est bien déroulée du point de vue des finances de l'ARILS. Voici en quelques points, les informations les plus importantes pour cette année:

- Le bénéfice de l'exercice 2007 est de **1164.-**
- Les cotisations mensuelles au SSP ont légèrement augmenté, passant de 30.- à 30.15
- Les cotisations versées au SSP pour 2007 se sont élevées à 7760.-
- Pour tous les membres affiliés à Procom, 15 mois n'ont pas été travaillés en 2007.
- Nombre de membres actifs en 2007 : 31
Nombre de membres passifs : 3
Membre en suspens : 1
- Le nombre de jetons de présence pour 2007 est de 55, dont 16 donnés.
- Les dépenses pour la formation continue s'élèvent à 594 .- (une supervision, une location de salle pour apéro-signes.)

Comme vous le savez déjà, j'ai décidé de me retirer désormais de mon poste de trésorière et je tiens d'ores et déjà, à remercier mon successeur.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre précieuse collaboration.

Angélique Rossier



Annexe 3 : Commentaire accompagnant le relevé des questionnaires santé pour les années 2006-2007

Cette année, 17 des 31 interprètes qui travaillent actuellement ont renvoyé le questionnaire, soit une peu plus de la moitié. (Parmi eux, 6 des 8 nouveaux arrivés !)

Parmi ces 17 interprètes, 5 n'ont pas de maux particuliers à signaler cette année. Pour les autres, les tensions qui restent les plus répandues sont clairement celles qui touchent les épaules et la nuque. En effet, 7 des 17 interprètes disent en souffrir. Suivent les maux aux avant-bras, aux poignets et à la tête.

Pour la première fois depuis 2003, personne ne ressent de douleurs aux genoux !

Parmi les moyens qu'utilisent les uns et les autres pour atténuer leurs douleurs ou pour prévenir d'éventuels maux : l'acupuncture, la détente, les massages, le sport (natation), l'ostéopathie, le shiatsu, le yoga, la chiropractie. Deux interprètes disent avoir recours à des attelles de soutien afin de soulager des articulations douloureuses. Enfin, plusieurs interprètes notent qu'ils font attention à respecter les temps de travail et de pause ou même qu'ils acceptent moins de travail si ils se sentent fatigués ou fragiles...

Je pense qu'il est difficile de parler d'une tendance à la diminution ou à l'augmentation des symptômes cette année en raison, d'une part, de l'arrivée des nouveaux (dont plusieurs disent avoir peu de recul pour évaluer si leurs douleurs augmentent en fin d'année scolaire) et du peu de réponses reçues d'autre part...

Séverine Gamper, 28 décembre 2007